Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1ER ET DU 2E CYCLE

Institut national des langues et civilisations orientales - Inalco

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024

VAGUE D

Rapport publié le 19/11/2024

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Au nom du comité d'experts :

Denis Jamet, président

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle de l'Inalco, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation de ses formations pour le prochain contrat quinquennal 2025-2029. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour chaque formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan des formations du 1er et du 2e cycle. Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans les rapports d'évaluation des formations.

Table des matières

Organisation de l'évaluation **5**

Présentation de l'offre de formation **6**

Analyse globale de l'offre de formation **6**

Politique et caractérisation de l'offre de formation 7

Qualité pédagogique de l'offre de formation 8

Attractivité, performance et pertinence de l'offre de formation 8

Pilotage et amélioration continue de l'offre de formation 9

Conclusion **10**

Points forts 10

Points faibles 10

Recommandations 10

Points d'attention transversaux 11

Avis d'accréditation des formations **12**

Formations du 1er cycle 12

Formations du 2e cycle 12

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1er et du 2e cycle de l'Inalco a eu lieu au printemps 2024.

Le comité d'experts était présidé par M. Denis Jamet, professeur des universités en linguistique à l'université Jean Moulin Lyon 3. La vice-présidence du comité a été assurée par M. Philippe Vervaecke, professeur des universités en études anglophones à l'université de Lille.

Ont également participé à cette évaluation :

– Mme Khadidja Arbaoui, responsable de la qualité et des accréditations à Y SCHOOLS, Troyes ;

– Mme Francette Fines, professeure des universités en droit à Sciences Po Toulouse ;

– Mme Mariarosaria Gianninoto, professeure des universités en études chinoises à l'université Paul-Valéry Montpellier 3 ;

– Mme Françoise Leriche, professeure des universités en lettres à l'université Grenoble Alpes ;

– M. Vincent Liquète, professeur des universités en sciences de l'information et de la communication à l'université de Bordeaux ;

– Mme Emmy Marc, étudiante en langues, littératures et civilisations étrangères et régionales à l'université Grenoble Alpes ;

– Mme Setty Moretti, maîtresse de conférences en études romanes à l'université Lumière Lyon 2 ;

– M. Clément Puget, maître de conférences en cinéma et audiovisuel à l'université Bordeaux Montaigne.

Mme Isabelle Tapiero, conseillère scientifique, et Mme Jessie Isaac, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Présentation de l'offre de formation

Le projet de formation de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) propose, en demande d'accréditation pour le prochain contrat quinquennal, neuf formations (une licence en 1er cycle et huit masters en 2e cycle), qui relèvent toutes des domaines Arts, lettres et langues (ALL) mais également du domaine Sciences humaines et sociales (SHS, sept formations) et du domaine Droit, économie, gestion (DEG, une formation).

En 1er cycle, la licence est reconduite à l'identique ; la licence professionnelle (LP) *Commerce international*, dont le bilan n'avait pas été évalué, est abandonnée.

En 2e cycle, les formations de master sont reconduites à l'identique, à l'exception du master *Langues et sociétés* dont le nouvel intitulé déposé pour l'accréditation est *Information, communication*.

Le master *Didactique des langues* fait l'objet d'une demande de co-accréditation avec Université Paris Cité (UPCité) et l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (USN). Le master *Sciences du langage* est également demandé en co-accréditation avec l'USN. Le master *Traitement automatique des langues* (*TAL*) est demandé en co-accréditation avec l'université Paris Nanterre et l'USN.

Les formations sont dispensées dans les locaux de l'Inalco sur ses deux campus, sauf en cas de co-accréditations où les formations peuvent être localisées partiellement ou entièrement dans les établissements partenaires.

Analyse globale de l'offre de formation

L'offre de formation en demande d'accréditation de l'Inalco est largement reconduite à l'identique, à l'exception du master *Langues et sociétés* dont le nouvel intitulé envisagé est *Information, communication*. L'offre de formation proposée par l'Inalco pour le prochain contrat quinquennal reste, à l'image du contrat précédent, riche et diversifiée dans le domaine des langues et civilisations orientales et des études aréales, dans lesquelles l'établissement entend confirmer son expertise. Les formations offrent un large choix de langues, dont certaines langues rarement enseignées, voire très rarement enseignées, et une forte ouverture internationale. Ainsi, l'Inalco entend maintenir son positionnement comme acteur principal dans le domaine des langues et des civilisations orientales, et des études aréales, aussi bien au niveau régional, national qu'international, avec un accompagnement de ses étudiants dans la réussite de leur cursus, une professionnalisation accrue, et un développement des partenariats nationaux et internationaux.

Si le dossier d'accréditation de l'offre de formation de l'établissement permet d'éclairer et de répondre à certaines réserves ou à certains points d'attention soulevés dans la phase bilan, une grande majorité des réponses aux recommandations du Hcéres demeurent assez floues, et les décisions d'amélioration prises restent au niveau déclaratif, sans réels exemples concrets. Il apparaît que les fiches-projets ne se sont pas saisies des éléments de réponse apportés par l'établissement, et restent souvent au niveau de la déclaration d'intention, comme si elles n'en avaient pas connaissance. Effectivement, la majorité des fiches-projets des formations restent extrêmement succinctes, voire lacunaires, et se contentent de répondre à des points d'attention et à des points faibles relevés dans le bilan, sans apporter de mesures concrètes sur leurs évolutions. L'impression donnée est celle d'une non-appropriation par les formations de la politique de formation, telle que présentée dans le dossier d'accréditation de l'établissement, aussi bien aux niveaux pédagogique, stratégique, qu'organisationnel. Les auditions ont permis d'éclairer certains aspects liés à la faiblesse de l'accompagnement des responsables de formations par la gouvernance : l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction pendant le processus d'autoévaluation a amené cette dernière à solliciter les équipes pédagogiques, dans l'urgence, entraînant de ce fait des dysfonctionnements. Si ces auditions ont permis en partie d'obtenir des éléments de réponse à certaines questions, par exemple, celles relatives à la faiblesse de la mobilité sortante, et au manque de suivi de l'insertion professionnelle, un nombre de questions restent non résolues à l'heure actuelle, comme la mise en place très tardive des conseils de perfectionnement (CP), de l'approche par compétences ou de l'évaluation des enseignements par les étudiants, ces trois points ayant été évoqués pendant les auditions par la gouvernance lors de la présentation d'un « plan d'action ».

Politique et caractérisation de l'offre de formation

En cohérence avec le contrat quinquennal précédent, la politique de formation de l'Inalco reste généralement clairement affichée sur des thématiques prioritaires par lesquelles l'établissement est connu et reconnu. La priorité de l'établissement est de confirmer son rôle d'acteur majeur dans le domaine des langues et des cultures orientales, et des études aréales. La seule licence proposée par l'Inalco prépare bien à la poursuite d'étude en master, et en particulier aux formations de master portées par l'Inalco. Si l'organisation globale des formations est cohérente, on peut s'interroger en revanche sur la pertinence du choix de la mention de master *Information, communication* dans l'offre de formation déposée par l'établissement, présentée comme un changement d'intitulé par rapport à *Langues et sociétés*, mais qui ne correspond guère aux finalités du master. Durant les auditions, la gouvernance et l'équipe pédagogique ont mentionné ne plus souhaiter demander ce changement d'intitulé, changement qu'ils considèrent désormais comme prématuré, et ont indiqué qu'ils conserveraient l'intitulé *Langues et sociétés* (au lieu d'*Information, communication*), ce que le comité approuve. Eu égard au faible nombre de formations proposées par l'établissement, un nombre non négligeable d'entre elles est construit dans le cadre de partenariats académiques locaux avec des établissements proches : l'université Sorbonne Nouvelle, Université Paris Cité et l'université Paris Nanterre. À noter le départ de l'établissement de l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité (ASPC, avec comme partenaire principal UPCité) pour rejoindre Sorbonne Alliance, dont fait partie l'université Sorbonne Nouvelle, un partenaire historique de l'Inalco. Les formations proposées font montre d'une forte interdisciplinarité. Il est regrettable qu'il ne soit toutefois jamais fait mention des enjeux du développement durable dans le dossier d'accréditation de l'établissement, y compris pour la licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (*LLCER*) en dépit d'un cadrage national obligatoire en la matière pour la licence.

L'ouverture à l'international des formations est précisée et diversifiée par le biais de nouvelles collaborations et partenariats, qui restent encore au niveau déclaratif. L'existant est repris et poursuivi, à l'image de ses *Massive open online courses* (MOOCs) et *Small private online courses* (SPOCs) en langues et en civilisations, ou de ses formations diplômantes. L'établissement annonce rejoindre l'alliance d'universités européennes European University for Well-being (EUniWell), ce qui augmentera certainement les partenariats internationaux, déjà nombreux, sans qu'il soit précisé selon quelles modalités. L'augmentation des cours en anglais et la mobilisation des fonds européens ERASMUS+ annoncées par l'établissement devraient permettre une augmentation de la mobilité internationale, par le biais de *Blended Intensive Programmes* (BIP), dont deux sont déjà en place (un avec les universités de Turin et Ljubljana et un avec les universités de Florence et de Cologne). Comme il a été indiqué lors des auditions, la gouvernance ambitionne de développer la mobilité sortante par la mise en place de parcours internationaux, de mobilités courtes hybrides, ou par un semestre à l'étranger, mais sans donner des exemples concrets.

L'adossement des formations à la recherche demeure réel et effectif pour la plupart des formations avec un léger effort pour améliorer cet adossement, mais il sera nécessaire de vérifier s'il est suivi de faits. Fort d'une participation de nombreux enseignants-chercheurs et chercheurs à l'offre de formation (222, dont 77 professeurs des universités et 145 maîtres de conférences, dans quatre sections différentes du CNU : 15 - Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques, 13 - Langues et littératures slaves, 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique et 7 - Sciences du langage : linguistique et phonétique générales), la formation à et par la recherche est effective pour la majorité, des formations, à l'exception du master *Management et commerce international*, master plus fortement professionnalisant et pour lequel il avait été noté une absence de formation à et par la recherche, mais qui propose, notamment, la création de « nouveaux cours orientés recherche » et de séminaires avec Université Paris Cité, pour répondre à ce point d'attention. En revanche, pour toutes les formations, il sera important de vérifier que les liens avec les unités de recherche ne se cantonnent pas à l'apport des enseignants-chercheurs aux enseignements, mais que les étudiants puissent également y avoir accès, notamment par le biais de stages ou de manifestations scientifiques organisées.

Les relations avec le monde social, économique et culturel, et la préparation à l'insertion professionnelle restent variables selon les formations ; bien que l'ouverture vers les milieux socio-professionnels soit abordée, avec des pistes de réponse, là encore celles-ci restent au niveau déclaratif sans exemples concrets. L'établissement répond en partie aux recommandations du Hcéres, mais de façon assez déclarative : si le profilage de certains postes sur des supports de professeurs associés (PAST), le recrutement d'enseignants professionnels et la co-organisation d'événements avec des partenaires du monde socio-économique, le renforcement du réseau d'*alumni,* etc. sont des pistes intéressantes, elles méritent d'être concrétisées. L'ouverture à l'alternance (par exemple dans les filières *Management et commerce international* et *Relations internationales*) manque de clarté et de cohérence : cette ouverture est mentionnée tantôt comme étant effective, tantôt comme étant en projet.

Qualité pédagogique de l'offre de formation

L'organisation pédagogique des formations est peu ou pas abordée dans les fiches-projets, même si un effort est à noter en ce qui concerne la déclaration de généraliser l'approche par compétences (APC), un engagement qui a été souligné par la gouvernance lors de la présentation de son plan d'action, mais qui reste toutefois flou avec des doutes importants subsistant sur la mise en place effective de cette dernière. L'établissement indique qu'il a été procédé à une démarche de mise en place d'un alignement pédagogique des formations à partir d'une approche programme et d'une APC, qui se poursuivra au niveau du doctorat lors du prochain contrat. Cependant, cette démarche reste au niveau de la déclaration d'intention. Dans le dossier d'accréditation de l'établissement, l'APC est mentionnée uniquement pour le master *LLCER* avec la précision des trois compétences à acquérir : « textes et discours ; expression et interaction ; savoirs sur la langue étudiée », ce qui ne correspond pas complètement à des compétences et reste extrêmement lacunaire comme explication. Par ailleurs, seuls les masters *Relations internationales* et *Management et commerce international* ont présenté dans leur fiche-projet « une démarche d'alignement pédagogique des formations à partir d'une approche programme et d'une approche par compétences » comme l'indique l'établissement. Si le projet de l'établissement et la plupart des fiches-projets des formations ne mentionnaient aucune feuille de route, les auditions ont permis à la gouvernance de l'établissement de présenter son « plan d'action » sur l'APC en mentionnant que des groupes de réflexion seraient proposés et que les instances seraient mobilisées pour travailler sur son déploiement, mais le calendrier et les procédures mises en place pour son implémentation pour le prochain contrat restent à préciser.

Les pratiques pédagogiques sont assez diversifiées, et l'établissement entend accompagner les enseignants-chercheurs dans cette diversification pédagogique. Les formations envisagent de continuer à développer les méthodes pédagogiques par le biais de nouvelles formes d'enseignement ou de nouveaux outils, à l'image d'un atelier théâtre multilingue ou du projet international « Global Perspective via Short Films » dans le parcours *Études chinoises* du master *LLCER*. L'établissement entend développer l'enseignement en distanciel, par le biais de MOOCs et de SPOCs, mais également par le biais d'un accompagnement des enseignants-chercheurs dans le développement de ces modalités d'enseignement (décharges d'enseignement, heures rémunérées, accompagnement par l'équipe en charge des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement [TICE] de l'établissement, etc.). Aucune réponse n'a néanmoins été apportée quant à l'appropriation par les équipes pédagogiques de ces dispositifs d'accompagnement ni sur le développement de l'enseignement en distanciel.

L'ouverture et l'adaptation de l'offre de formation à l'international sont effectives en ce qui concerne les mobilités entrantes, mais les taux de mobilités sortantes sont encore assez faibles, malgré les dispositifs annoncés. Ceci avait constitué un point faible lors de l'évaluation du bilan ; l'établissement entend développer la communication sur les dispositifs de préparation à la mobilité internationale, afin de développer la mobilité sortante lors du prochain contrat. Bien que dans le projet déposé par l'établissement ainsi que dans les fiches-projets des formations ces dispositifs n'aient pas été précisés, les auditions ont permis de fournir en partie quelques pistes de développement de la mobilité sortante : des mobilités hybrides courtes proposées dans le cadre de l'alliance Uniwell, et la mise en place de parcours internationaux avec mobilités obligatoires pour certaines formations de master. L'instauration d'une politique de mobilité internationale intégrée dans le cursus du master *Relations internationales* est une piste intéressante à suivre, et à généraliser éventuellement à d'autres formations.

Les modalités d'ouverture et d'adaptation de l'offre de formation aux publics de formation continue et en alternance ne sont pas décrites, malgré les dispositifs annoncés par l'établissement. Certaines formations comme le parcours *Arabe* de la licence *LLCER* s'ouvrent à la formation continue, et il est prévu que d'autres parcours fassent de même, sans plus de précisions toutefois. Si l'alternance demeure timide dans la majorité des formations, elle est cependant effective dans certaines formations (masters *Management et commerce international*, *Relations internationales*), et ce modèle est susceptible d'être suivi par d'autres masters (*Traduction et interprétation*, *Traitement automatique des langues*, entre autres), sans cependant que les modalités concrètes de cette alternance soient précisées.

Attractivité, performance et pertinence de l'offre de formation

L'établissement propose des pistes pour améliorer la communication externe sur ses formations de langues et de civilisations orientales dont l'attractivité est avérée au regard du nombre d'étudiants inscrits. Il souligne l'importance des Journées portes ouvertes pour le public extérieur et mentionne une attention particulière portée au public issu de la migration, avec l'ouverture d'un master *Médiation*, dont on ne sait pas s'il s'agit d'un nouveau master ou d'un parcours d'un master existant, et dont il n'est étonnamment pas fait mention dans

l'offre de formation soumise. Sur ce nouveau point, il aurait été utile d'avoir plus de précisions et d'exemples concrets, et non pas uniquement du déclaratif.

La qualité de la réussite des formations a encore du mal à être clairement évaluée, en l'absence de réponses, de la part de la gouvernance et des équipes pédagogiques. Malgré les déclarations figurant dans le dossier d'accréditation, reconnaissant que les moyens techniques pour le suivi des parcours des étudiants restent obsolètes, il n'est pas envisagé de solutions concrètes pour pallier ce problème.

L'analyse du devenir des étudiants, qui constituait un point d'attention dans l'évaluation du bilan, fait l'objet de mesures correctives qui sont en cours de déploiement et qui devraient permettre, comme cela a été indiqué lors des auditions, de mettre des données à disposition des conseils de perfectionnement et des équipes pédagogiques dès 2025. Comme pour la qualité de la réussite, il existe effectivement des enquêtes d'insertion professionnelle mises en place par l'établissement depuis 2019, mais elles étaient jusqu'à présent réalisées uniquement au niveau de l'établissement**.** Un reformatage de l'enquête est en cours et devrait permettre à l'établissement d'en communiquer les résultats mention par mention. L'établissement ne fait pas mention d'InserSup.

Pilotage et amélioration continue de l'offre de formation

Les évolutions en matière de politique de ressources, d'accompagnement et d'incitation des équipes pédagogiques, et de soutenabilité de l'offre de formation sont difficiles à vérifier, car elles sont mentionnées uniquement dans le dossier d'accréditation de l'établissement, mais non dans les fiches-projets des différentes formations. Si l'établissement envisage d'accompagner les responsables de formations et les équipes pédagogiques par certains dispositifs, ceux-ci restent cependant en nombre limité. Les enseignants-chercheurs sont accompagnés pour penser des dispositifs d'innovation pédagogique par le biais d'une politique incitative pour déposer des demandes de congés pour projet pédagogique (CPP). Ces derniers sont également formés aux problématiques de santé mentale des étudiants. Cependant, les fiches-projets ne contiennent aucune mention de cette politique incitative, ce qui pose de nouveau la question de l'appropriation de la politique de l'établissement par les formations. Plus généralement, les fiches-projets, extrêmement succinctes et souvent lacunaires, ne fournissent malheureusement pas d'éléments de réponse autres que ce qui est indiqué dans le dossier d'accréditation déposé par l'établissement. Le point faible sur le taux d'enseignants-chercheurs trop limité dans certaines formations de master (*Langues et sociétés* ; *Management et commerce international* ; *Relations internationales*) n'a pas reçu de réponse pertinente à l'augmentation de ce taux.

Les dispositifs d'amélioration continue de l'offre de formation restent encore déficients, malgré les recommandations faites dans les rapports d'évaluation du bilan. Le plan d'action présenté par la gouvernance durant les auditions inclut la mise en place des conseils de perfectionnement, des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants (EFE et EEE). Cependant, pour ces dernières, sont soulevés les risques liés à l'anonymat qu'il n'est pas possible de préserver dans les formations à très faibles effectifs, pour lesquelles la mise en place de l'EEE et de l'EFE n'est de ce fait pas possible. C'est ainsi que même si elle est planifiée, l'évaluation des formations par les étudiants et sa prise en compte dans l'évolution des formations en est encore à ses balbutiements, alors que l'évaluation des enseignements par les étudiants est effective, sur le mode du volontariat. À titre d'exemple, le master *Traduction et interprétation* ne mentionne aucun dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants, et se contente de mentionner qu'il s'agira « d'améliorer la coordination pédagogique », sans préciser par quels moyens concrets cette amélioration sera réalisée. Le master *Traitement automatique des langues*, dans sa fiche-projet, prend note de cette absence d'évaluation des enseignements par les étudiants et des recommandations du Hcéres, sans apporter de réponses concrètes. L'audition a montré en revanche que l'évaluation des enseignements par les étudiants était effective dans ce master sous plusieurs formes et était mise en place à plusieurs moments de l'année (lors des deux CP annuels et lors de l'assemblée générale annuelle, avec des questionnaires écrits). De manière générale, comme pour les conseils de perfectionnement, le « plan d'action » de la gouvernance présenté lors des auditions apparaît tardif et assez peu contraignant en ce qui concerne la mise en place des dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants. Un autre point d'attention qui demeure est l'absence de mise en place systématique des conseils de perfectionnement dans les formations. On peut en outre s'étonner de la demande de l'établissement faite aux responsables de formations de « statuer sur la composition » des conseils de perfectionnement, cette composition étant prévue dans les textes réglementaires disponibles depuis plusieurs années. Les réponses apportées dans les fiches-projets des formations sur ce point sont extrêmement lacunaires, à l'image de la licence *LLCER* qui mentionne la « création du Conseil de perfectionnement (CP) pour améliorer le pilotage au niveau de la mention », sans détails concrets fournis à ce sujet (temporalité, périodicité, composition). Il en est de même pour le master *LLCER* qui signale dans sa fiche-projet que le « cadrage du CP est en cours de finalisation par la CFM qui s'appuie pour cela sur les CP existants à l'Inalco […]. Ce travail sera effectué au cours de l'année 2024 pour une mise en application parallèle à la nouvelle accréditation de 2025 », ou le master *Information, communication* qui mentionne également la « création du Conseil de perfectionnement en lien

avec la 'Commission des formations de master (CFM)' » comme réponse aux points faibles du master *Langues et sociétés* dont il devait prendre la place, sans détails concrets là encore sur la temporalité de cette mise en place. La déclaration est tout autant vague pour le master *Traduction et interprétation* : « La mise en place d'un conseil de perfectionnement est en cours [...] Nous ferons de notre mieux pour rendre ce pilotage plus efficace encore, notamment en mettant en place un conseil de perfectionnement ». Le master *Management et commerce international* indique organiser des CP tous les ans, alors que le CP ne s'est pas tenu pendant cinq ans. Tout ceci relève de la déclaration d'intention sans beaucoup de preuves concrètes de la mise en place effective de ces dispositifs pourtant réglementaires depuis plusieurs années. Seul le « plan d'action » de la gouvernance présenté pendant les auditions répond en partie aux problèmes soulevés pour les CP, dont la mise en place sera assez tardive, et dont on peut se demander si elle sera effective.

Conclusion

Points forts

- Une offre de formation riche et diversifiée dans les domaines des langues et des civilisations orientales, et des études aréales, avec des langues peu enseignées sur le territoire, et une bonne attractivité des formations proposées ;
- Un encadrement important en enseignants-chercheurs, avec un bon adossement à la recherche pour la plupart des formations ;
- Une ouverture et une reconnaissance à l'international avérées.

Points faibles

- Un processus d'amélioration continue des formations encore très en retrait, avec des conseils de perfectionnement encore absents dans certaines formations et des dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants à consolider ;
- Une performance et une pertinence de l'offre de formation qui peuvent encore être difficilement évaluées du fait d'un manque d'outils de suivi des parcours des étudiants et de leur réussite, et du déploiement récent de mesures correctives concernant le suivi et l'analyse du devenir des étudiants ;
- Un manque de cohérence de la mention *Information, communication* dans l'offre de formation globale de l'établissement ;
- Une généralisation tardive de l'approche par compétences lors du prochain contrat quinquennal.
- Une mobilité sortante qui reste encore assez faible.

Recommandations

- Renforcer l'amélioration continue des formations avec des conseils de perfectionnement en place et effectifs dans toutes les formations.
- Améliorer les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants en faisant en sorte que les équipes pédagogiques soient vraiment accompagnées dans l'analyse des enquêtes.
- Mettre en place des outils effectifs et des réponses concrètes pour résoudre les points d'attention liés à la déficience, voire à l'absence, de dispositifs d'évaluation interne, et s'assurer que les mesures correctives engagées pour suivre et analyser le devenir des étudiants seront effectivement déployées afin de pouvoir évaluer la performance et la pertinence de l'offre de formation.

- Conserver la mention *Langues et sociétés* en lieu et place de la mention *Information, communication*.
- Proposer un calendrier et des procédures précis pour l'implémentation de l'approche par compétences lors du prochain contrat.
- S'assurer que les dispositifs prévus pour dynamiser la mobilité sortante sont effectifs et opératoires.

Points d'attention transversaux

Le comité soulève les points d'attention transversaux suivants relatifs à plusieurs critères d'accréditation défaillants dans une proportion importante des formations du 1er cycle ou du 2e cycle.

- Un suivi et une analyse et de la réussite des étudiants perfectibles.
- Des dispositifs d'amélioration continue et d'évaluation interne déficients : absence d'évaluations des enseignements par les étudiants et manque de conformité, voire absence, des conseils de perfectionnement annuels dans une majorité des formations.

Avis d'accréditation des formations

Formations du 1er cycle

Domaine de rattachement Hcéres	Domaine(s) d'accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Avis d'accréditation
ALL	ALL/SHS	L	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	**Favorable avec recommandations :** - S'assurer de la mise en place effective de l'évaluation des enseignements par les étudiants ; - S'assurer de la mise en place effective du conseil de perfectionnement (composition, fréquence des réunions, diffusion des résultats).

Formations du 2e cycle

Domaine de rattachement Hcéres	Domaine(s) d'accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Établissement(s) co-accrédité(s)	Avis d'accréditation
ALL	ALL	M	Traduction et interprétation		**Favorable avec recommandations :** - Améliorer le pilotage et la cohérence d'ensemble de la mention ; - Rééquilibrer le taux d'encadrement entre les deux parcours ; - S'assurer de la mise en place effective du conseil de perfectionnement (composition, fréquence des réunions, diffusion des résultats) ; - S'assurer de la mise en place effective de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

DEG	ALL/DEG	M	Management et commerce international		**Favorable avec recommandation :** - Veiller au renforcement de la formation à et par la recherche.
SHS	ALL/SHS	M	Didactique des langues	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 Université Paris Cité	**Favorable**
SHS	ALL/SHS	M	Information, communication		**Défavorable** - Inadéquation entre l'intitulé proposé pour la formation et son contenu. - Absence de fondamentaux épistémologiques de la discipline. - Nombre insuffisant d'enseignants-chercheurs spécialistes du domaine. - Adossement à la recherche non avéré. - Concurrence avec d'autres formations du domaine de l'information, communication (dont l'Inalco n'est pas spécialiste) sur le site francilien. - Manque de précisions sur la mise en place effective du conseil de perfectionnement (composition, temporalité). - Manque de précisions sur l'évaluation des enseignements par les étudiants.
SHS	ALL/SHS	M	Langues littératures et civilisations étrangères et régionales		**Favorable avec recommandation :** - Veiller à pérenniser la mise en place d'un conseil de perfectionnement pour la mention.
SHS	ALL/SHS	M	Relations internationales		**Favorable avec recommandations :** - Veiller au suivi effectif de la réussite des étudiants ; - S'assurer de la cohérence entre les enquêtes d'insertion professionnelle désormais menées par la formation et celles menées par les instances centrales ; - Veiller à pérenniser la tenue régulière du conseil de perfectionnement.

SHS	ALL/SHS	M	Sciences du langage	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3	**Favorable avec recommandation :** - Veiller à assurer le suivi de l'attractivité et du devenir des étudiants.
SHS	ALL/SHS	M	Traitement automatique des langues	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 Université Paris Nanterre	**Favorable avec recommandation :** - S'assurer de la mise en place effective de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Observations de l'établissement

Institut national
des langues
et civilisations orientales

Référence
Présidence/VP Formations/IK
Service émetteur
Présidence
Vice-Présidence déléguée aux formations
Mail
vp-formations@inalco.fr

À : Madame Lynne Franjié
Directrice du Département d'évaluation des formations au HCERES

Paris, le jeudi 4 juillet 2024

Note

Objet : Observations de l'Inalco

Le rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1er cycle et du 2e cycle reconnaît la richesse et la diversité des formations de l'Inalco ainsi que leur ouverture et leur reconnaissance à l'international. L'établissement souhaiterait formuler par la présente trois points d'observation.

Premièrement, concernant la mobilité sortante, l'établissement souhaiterait rappeler la spécificité de ses mobilités qui sont nettement dominées par des mobilités hors-Europe, l'objectif premier restant l'immersion dans la langue et la culture de l'étudiant. Ceci a plusieurs répercussions, à commencer par l'impossibilité d'aller dans certaines destinations, fermées ces dernières années, notamment pour des raisons sécuritaires (Russie, Belarus, Ukraine, Iran, Pakistan, de nombreuses destinations en Afrique et dans le monde arabe, Israël, Liban, Kurdistan, Afghanistan…). Cette configuration a une incidence sur les modalités du financement qui doit se faire sur fonds propres, ces destinations n'étant pas couvertes par les fonds européens que l'établissement reçoit de l'Agence Erasmus+. De ce fait, si l'Inalco cherche à augmenter ses mobilités sortantes comme cela a pu être rappelé durant l'audition, la tâche s'avère complexe.

Deuxièmement, la mise en place de l'alternance est effective pour les filières *Relations internationales* et *Commerce international* alors que d'autres filières telles que *Langues et Sociétés* et *Traduction et interprétation* y travaillent activement.

Enfin, l'Institut profite de ce lieu pour signaler que la lettre de cadrage du conseil de perfectionnement a été votée en juin 2024, en CFVE et en CA, accompagnée d'un travail de concertation au sein des services et des instances quant à la mise en place effective de l'évaluation des formations (dès l'année 2024-2025) et des enseignements (à partir de la rentrée 2025) par les étudiants.

Président de l'Inalco
Jean-François Huchet

65 rue des Grands Moulins
F-75013 Paris
33 (0)1 81 70 10 00
www.inalco.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales

Évaluation • Recherche • Enseignement supérieur
Hcéres

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres